



## CHARTE DU RANDONNEUR

La nature est un patrimoine fragile, la charte du randonneur de la Fédération Française de Randonnée vous propose 12 règles de bonne conduite sur les chemins :

- 1. Respectons les espaces protégés
- 2. Restons sur les sentiers
- 3. Nettoyons nos semelles
- 4. Refermons les clôtures et barrières
- 5. Gardons les chiens en laisse
- 6. Récupérons nos déchets
- 7. Partageons les espaces naturels
- 8. Laissons pousser les fleurs
- 9. Soyons discrets
- 10. Ne faisons pas de feu
- 11. Préservons nos sites
- 12. Privilégions le covoiturage et les transports en commun



## Si vous remarquez un problème sur le sentier (dégradation, pollution, besoin de sécurisation),

faites-le nous savoir sur **Suric@te:**www.sentinelles.sportsdenature.fr



## FICHES RANDO EN PDF



Téléchargez les fiches randonnée sur : www.tourisme-thoremontagnenoire.fr

Réalisation et conception : Communauté de communes Thoré Montagne Noire avec le soutien de Raymond Alegre ; Impression : Atelier graphique du Somail - 2 000 exemplaires.



© от тмм - Sentier des sagnes de Puech Balmes



© от тмм - Le Roc de Peyremaux à Albine

© от тмм - L'église de Saint-Amans-Valtoret à l'automne





